



Direction du Droit des
Sols

46

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Aymeric LABADIE, Richard MERRA, Laurence COUSAU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

QUARTIER DES GRESILLONS : Approbation d'une convention de répartition des surcoûts de dépollution des parcelles cadastrées section AQ n°145, 146, 147, 273, 118 et 119 sises 14/16 rue Sainte-Marie et 9/15 rue Jaffaux établie entre la Ville de Gennevilliers et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) d'HLM Boucle de la Seine

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération U 3 du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 ayant approuvé la cession à la Coopérative Foncière Francilienne des parcelles sises à Gennevilliers 14/16 rue Sainte-Marie et 9/15 rue Jaffaux cadastrées section AQ n°145, 146, 147, 273, 118 et 119 d'une superficie cadastrale totale d'environ 802 m²,

Vu le diagnostic de site n°IDFP190314/A réalisé par la société ICF ENVIRONNEMENT en date du 27 août 2019, ayant révélé que les terres à excaver présentaient une pollution empêchant leur envoi intégral en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),

Vu la diagnostic complémentaire n°U2 21 087 0 réalisé par la société Suez Remediation de janvier 2022,

Considérant le partenariat entre la Ville de Gennevilliers, la Coopérative Foncière Francilienne et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine en vue de la réalisation d'un projet de construction sur le périmètre ci-dessus mentionné dans le cadre du dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS),

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine pour la répartition de la prise en charge des surcoûts de dépollution,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la convention de répartition des surcoûts de dépollution des parcelles cadastrées section AQ n°145, 146, 147, 273, 118 et 119 sises 14/16 rue Sainte-Marie et 9/15 rue Jaffeux, d'une superficie cadastrale totale d'environ 802 m², entre la Ville de Gennevilliers et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine.

Article 2 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention en annexe relative à la répartition financière de la prise en charge des surcoûts de dépollution.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023